Votre contrat d'apprentissage 100% dématérialisé





■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été déliverée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Etablissements d'enseignement supérieur partenaires du CFA Sup NA













L'entreprise ou l'organisme public préremplit les éléments du contrat via l'application Cerfa sur le site web du CFA Sup NA



La collectivité territoriale transmet le numéro d'accord préalable obtenu du CNFPT validant le financement

Fonction Publique Territoriale



Le CFA Sup NA vérifie les éléments renseignés, génère la convention de formation et le contrat d'apprentissage (CERFA). Il les transmet par voie électronique pour signature à l'entreprise et à l'apprenti



Le responsable de formation valide les missions de l'apprenti



Depuis 2022, le CFA Sup NA propose la signature électronique par défaut, afin d'accélérer le traitement administratif du contrat de votre apprenti



Organisme public

Les organismes publics transmettent le contrat signé par l'ensemble des parties à la DREETS

Entreprise privée

L'entreprise transfert le contrat et la convention de formation signés par l'ensemble des parties à l'OPCO avec les pièces annexes dans la limite de 5 jours ouvrables après le début de l'exécution du contrat

> Tél: 05 49 45 33 86 Courriel: cfa@cfasup-na.fr